

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

VENTIPULMIN 0,025 mg/ml sirop pour chevaux

2. Composition

Par ml :
0,025 mg clenbutérol chlorhydrate

3. Espèce cible

Chevaux.

4. Indications d'utilisation

Traitement symptomatique chez le cheval des :

- affections des voies respiratoires à base bronchospastique
- affections pulmonaires obstructives chroniques (C.O.P.D.)
- allergies respiratoires (dans ce cas, administrer le médicament vétérinaire avant exposition aux allergènes tels que poussière d'étable, vieux foin, etc.)
- infections aiguës, subaiguës ou chroniques dans lesquelles l'accumulation du mucus et/ou la prolifération de micro-organismes peuvent provoquer une obstruction respiratoire, telles que bronchite, bronchiolite, bronchopneumonie, influenza et autres affections virales (ici le traitement est souvent associé à un traitement par antibiotique ou sulfamide)

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

6. Mises en garde particulières

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Dans les cas compliqués par la présence de micro-organismes, l'emploi simultané d'anti-infectieux est à prévoir.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Ne pas manger, boire ou fumer au moment de l'administration du médicament vétérinaire. Après usage, si le médicament vétérinaire a été en contact avec la peau, laver immédiatement la zone avec de l'eau et du savon.

Gestation et lactation :

Si le médicament vétérinaire est utilisé chez un animal en gestation, l'administration en sera suspendue quelques jours avant la mise-bas en raison de son effet tocolytique.

Étant donné le passage du clenbutérol dans le lait, ne pas l'administrer aux animaux pendant la lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

L'emploi concomitant de corticoïdes doit être évité car, en raison de leur influence sur la métabolisation des sympathicomimétiques, ils renforcent les effets vasodilatateurs périphériques. Ce médicament vétérinaire élimine les effets des substances à activité utérine telles que l'oxytocine et la prostaglandine F-2-alpha.

L'emploi concomitant d'anesthésiques locaux et surtout l'emploi d'atropine lors d'une narcose totale, risque de provoquer un effet vasodilatateur et hypotenseur supplémentaire. L'action adrénergique est évidemment renforcée par d'autres bêta-mimétiques et éliminée par les bêta-bloquants non-sélectifs.

Surdosage :

Symptômes : tremblements, sudations, agitation, tachycardie.

Antidote : bêta-bloquants.

Les chevaux qui ont reçu par voie orale des doses allant jusqu'à 4 fois la dose thérapeutique du médicament vétérinaire sur une période de 90 jours n'ont présenté que des effets secondaires transitoires typiques des bêta-2-sympathicomimétiques, tels que sudation, tachycardie et tremblement.

Incompatibilités majeures :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Chevaux :

Rare

(1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :

Augmentation de la fréquence cardiaque ¹, diminution de la tension artérielle ¹

Très rare

(<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :

Somnolence ¹

Augmentation de la sudation ^{1,2}

Tremblements musculaires ¹

¹ temporaire

² surtout dans la région du cou

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voie et mode d'administration

Voie orale.

Cheval :

La dose de 0,8 µg par kg de poids corporel doit être administrée 2 fois par jour, c'est-à-dire 1 poussée de sirop par 125 kg poids corporel, 2 x par jour, matin et soir.

En cas d'affections aiguës ou subaiguës, un traitement de 11 jours est généralement suffisant.

En cas d'affections chroniques, le traitement sera poursuivi aussi longtemps que durent les symptômes (4 semaines minimum). Le traitement des affections chroniques doit être réservé aux chevaux non destinés à la consommation humaine.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Le sirop peut s'administrer pur ou en mélange à la nourriture.

10. Temps d'attente

Viande et abats : 28 jours (établi pour un traitement de 11 jours).

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 6 mois.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp.. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

13. Classification des médicaments vétérinaires

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V151225

Flacon de 420 ml avec pompe doseuse et 355 ml de sirop.

Chaque poussée délivre 0,1 mg de clenbutérol chlorhydrate.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Mai 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Boehringer Ingelheim Vetmedica GmbH
Binger Strasse 173
55216 Ingelheim/Rhein
Allemagne

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Boehringer Animal Health Belgium SA
Avenue Arnaud Fraiteurlaan 15-23
1050 Bruxelles
Tél : +32 2 773 3456

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.